



Message

de Monsieur Lucien LUX, Ministre des Transports à l'occasion de la présentation de la campagne de sensibilisation « Le bon conducteur »

Dans son programme d'action européen pour la sécurité routière du 2 juin 2003 la Commission Européenne invite de "réduire à moitié le nombre des victimes de la route dans l'Union européenne" jusqu'en 2010.

Parmi les 25 pays membre, le Luxembourg occupe une place peu enviable avec 139* victimes d'accidents mortels par million d'habitants, Malte avec 41* personnes tuées occupant le premier rang.

Comme cette réalité est inadmissible en ce qui concerne les calamités humaines et le coût social important qui s'ensuit, le nouveau Gouvernement issu des élections du 13 juin 2004, dans son programme gouvernemental du 4 août dernier en matière de transports a mis un accent principal à ce sujet. Il a été retenu de "combattre avec fermeté le fléau des accidents de la route en renforçant de manière substantielle les mesures et actions en faveur de la sécurité routière".

De nombreux efforts en la matière ont déjà pu être réalisés, le bilan des accidents de la circulation de l'année passé a noté le nombre le plus bas depuis 1951 en ce qui concerne le nombre de victimes d'accidents mortels.

Actuellement, les indicateurs utilisés pour l'évaluation de l'insécurité routière montrent une tendance à la hausse en ce qui concerne la mortalité sur les routes du Grand-Duché. Jusqu'à ce jour, 43 personnes ont perdu leur vie dans un accident mortel, ce qui représente une augmentation de 7,5 % par rapport à l'année passée.

La lutte contre l'insécurité routière n'est pas seulement le devoir d'un seul protagoniste mais requiert l'association de différents acteurs en la matière. A côté de l'utilisateur de la route, il y a encore d'autres facteurs qui ont eu une influence sur l'évolution de l'accidentologie depuis les années cinquante, telles que l'infrastructure routière, la technologie de l'automobile mais également les services des premiers secours et l'adaptation périodique de la législation routière.

Il va sans dire que le maillon le plus faible dans le déroulement d'un accident est l'utilisateur. La répression à elle seule ne parvient pas à faire respecter l'application de la législation routière.

* source EU – valeurs 2002

La prévention et la sensibilisation sont d'autres moyens pour responsabiliser les acteurs de la circulation. Le nombre d'accidents fatals peut être réduit si tous les usagers de la route prennent le chemin en se rendant conscient de leur responsabilité envers eux-même et envers autrui.

L'accord de coalition prévoit ainsi que le Gouvernement mettra l'accent en vue d'améliorer la sécurité sur les routes tant sur la prévention que sur la répression.

D'un point de vue répression mon prédécesseur M. Grethen a encore déposé un projet de loi à la Chambre des Députés contenant un arsenal législatif visant à renforcer la répression des infractions routières particulièrement graves ainsi que la mise en place d'un système de dépistage légal des conducteurs se trouvant sous l'emprise de drogues.

J'entends compléter dans les prochaines semaines ce projet de loi entres autres par une adaptation du taux d'alcoolisme prohibé.

En matière de prévention, la Sécurité Routière, initiateur de cette campagne, apporte avec leurs nombreuses actions une contribution importante dans l'amélioration de la sécurité sur nos routes.

C'est pour cette raison que le Ministère des Transports c'est bien volontiers associé à cette initiative qui constitue un projet supplémentaire en direction d'une amélioration de la situation nationale pour contribuer en même temps aux revendications européennes.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance aux initiateurs ainsi qu'aux réalisateurs de cette campagne.

Luxembourg, le 27 octobre 2004

Lucien Lux
Ministre des Transports